

# « Logiciel libre » et « Open Source », c'est pareil ou pas ?

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 21 novembre 2018. Dernière mise à jour le 22 novembre 2018

<http://www.bortzmeyer.org/free-software-open-source.html>

---

On entend parfois, dans les discussions autour des licences logicielles, des affirmations du genre « tel logiciel n'est pas libre mais il est "open source" ». Quelle est la différence ? Y en a-t-il une, d'ailleurs ?

Commençons par les textes originaux. Le concept de logiciel libre a été popularisé par Richard Stallman et la "Free Software Foundation". Le logiciel libre se définit par **quatre libertés** <<https://www.gnu.org/philosophy/free-sw.html>> :

- Liberté de faire tourner le logiciel, c'est-à-dire de l'utiliser à des fins quelconques.
- Liberté d'étudier le programme, ce qui implique notamment l'accès à son code source.
- Liberté de distribuer des copies du logiciel,
- y compris des copies modifiées.

On notera que la gratuité n'est pas mentionnée. En anglais, le terme de "*free software*" a parfois engendré des malentendus, "*free*" <<https://en.wiktionary.org/wiki/free>> pouvant vouloir dire « libre » mais aussi « gratuit ». Comme souvent en politique, ces malentendus étaient parfois de bonne foi, et malhonnêtes dans d'autres, certains faisant semblant de ne pas comprendre que la liberté n'a rien à voir avec la gratuité.

Stallman aime donc répéter que, dans "*free software*", c'est "*free as in free speech, not free as in free beer*". Bonne explication, mais difficile à traduire en français puisque, justement, en français, il y a deux mots différents pour « libre » et « gratuit ».

Et "*open source*" ? Notons que ce n'est pas un hasard si le terme en anglais est populaire chez les gens dont le métier est d'embrouiller le langage, les vendeurs ou les politiciens, par exemple. Utiliser un terme en anglais permet de rester dans le flou, et d'essayer de plaire à tout le monde, en n'utilisant pas de termes précis. Le terme a été popularisé par Eric Raymond et quelques autres en 1998. Ils avançaient deux arguments essentiels en faveur de ce nouveau terme : l'ambiguïté entre « libre » et « gratuit » (qui, on l'a vu, n'existe pas en français, rendant tout à fait inutile l'utilisation du terme "*open source*"), et surtout le fait que la liberté faisait peur, notamment au patronat, et que, si on voulait populariser le logiciel libre auprès des gens qui ont la main sur la carte de crédit de l'entreprise, il fallait changer le

nom. (Il y avait bien sûr également des raisons non avouées, comme essayer de remplacer Stallman au poste de symbole du logiciel libre.)

Le terme a clairement été un grand succès, malgré le fait qu'il soit tout aussi ambigu que l'autre ("*open source*" ou « source ouverte » désignait déjà tout à fait autre chose). Que mettaient-ils derrière ce terme ? Les promoteurs du terme "*open source*" ont produit une définition <<https://opensource.org/osd>>. Elle est moins percutante que les « quatre libertés », et plus longue, mais elle revient quasiment au même. Notamment, elle précise clairement qu'"*open source*" ne veut pas uniquement dire qu'on a accès au code source.

Les deux définitions sont très proches, justifiant que Stallman, paraphrasant Shakespeare, rappelle que « un logiciel libre, sous un autre nom, serait tout aussi libre <<https://www.gnu.org/philosophy/open-source-misses-the-point.html>> ». N'est-ce donc qu'une question de terminologie, sans conséquences pratiques ?

Si on regarde la liste des licences libres reconnues par la FSF <<https://www.gnu.org/licenses/license-list.html>>, et qu'on la compare avec celle des promoteurs du terme open source <<https://opensource.org/licenses/category>>, on ne voit en effet pas de différence. On cite parfois la question de l'obligation de réciprocité ("*copyleft*" en anglais, ou « partage à l'identique » - "*Share Alike*" - dans les licences Creative Commons) comme différence entre logiciel libre et "*open source*". Mais cette distinction n'est jamais faite par des gens qui participent au logiciel libre, elle n'arrive que dans des raccourcis médiatiques. L'obligation de réciprocité (un individu ou une entreprise peuvent distribuer le logiciel, même modifié, et même le vendre, mais on a l'obligation de reconnaître au destinataire les mêmes libertés que celles dont ils ont bénéficié) n'est en effet pas mentionnée dans les quatre libertés qui définissent le logiciel libre. Les personnes qui ne se sont pas renseignées avant et qui disent que le logiciel libre requiert l'obligation de réciprocité sont donc plus stricts sur la définition que Richard Stallman lui-même <<https://www.gnu.org/licenses/gpl-faq.html#DoesFreeSoftwareMeanUsingTheGPL>>, alors qu'il est généralement considéré comme un modèle de stricte tude.

Bien qu'il existe des cas compliqués de licences qui peuvent être vues comme libres selon une définition et pas selon une autre, ces cas sont très marginaux. L'immense majorité des logiciels libres est sous une licence que les deux définitions classent comme libre. Parmi les exceptions, on note (trouvée par Exagone313) l'amusante licence Foutez ce que vous voulez, apparemment refusée par l'Open Source Initiative <<https://opensource.org/minutes20090304>> mais acceptée par la FSF <<https://www.gnu.org/licenses/license-list.html>>. Mais elle est peu utilisée. (Si vous avez d'autres références **précises** d'une exception, d'une licence qui est dans une des listes de licences libres mais pas dans l'autre, je suis preneur. En indiquant des logiciels qui utilisent cette licence, car la plupart des licences candidates pour cet exercice sont peu ou pas utilisées.)

Cette rareté des licences acceptées sous une définition mais pas sous l'autre semble plaider pour une conclusion simple « logiciel libre ou "*open source*", on s'en fiche, c'est pareil ».

À noter que Wikipédia reprend cette définition : « La désignation open source, ou "code source ouvert", s'applique aux logiciels (et s'étend maintenant aux œuvres de l'esprit) dont la licence respecte des critères précisément établis par l'Open Source Initiative, c'est-à-dire les possibilités de libre redistribution, d'accès au code source et de création de travaux dérivés. » Et ajoute « La différence formelle entre open source et logiciel libre (en anglais : free software) n'a quasiment pas de conséquence dans l'évaluation des licences. » (Le bandeau en haut de l'article dit « Ne doit pas être confondu avec Logiciel libre », alors même que l'article explique que c'est pareil...) Le Wiktionnaire dit également que les deux termes sont synonymes.

Mais, évidemment, en matière de langage, les arguments d'autorité et les références aux textes antiques ont leurs limites. Le langage évolue (pas toujours dans le bon sens) et ce qui est important, c'est aussi ce que veulent dire les gens. L'usage compte. Ceux et celles qui utilisent le terme "*open source*" veulent-ils dire la même chose que celles et ceux qui disent logiciel libre ? Il est difficile de répondre à cette question. En effet, si on n'utilise pas la définition « officielle », laquelle utilise-t-on ? J'ai la nette impression que les gens qui utilisent "*open source*" n'ont pas de définition précise et l'utilisent un peu au petit bonheur la chance. Quand on demande à quelqu'un qui a utilisé le terme "*open source*" ce qu'elle entend par là, on reçoit en général une réponse vague, et souvent fausse (comme par exemple de définir "*open source*" par « accès au code source »). Les commerciaux utilisent ce terme pour dire « logiciel libre » mais en moins politique (la liberté, ça fait peur aux clients), les journalistes l'utilisent parce que dans un article sur l'informatique, il faut mettre de l'anglais, beaucoup de gens répètent simplement le terme qu'ils ont entendu dans les médias, sans réfléchir. Si on veut une définition fondée sur l'usage (et non pas sur la définition formelle de l'OSI), on pourrait arriver à quelque chose du genre « quelque chose qui va du logiciel libre [inclus] à diverses formes de logiciels privateurs manifestant un peu d'ouverture ».

En conclusion et résumé :

- « Logiciel libre » et « "*Open Source*" » désignent quasiment exactement les mêmes licences et donc les mêmes logiciels. Il n'y a donc pas de différence pratique.
- Mais dans l'usage, la plupart des emplois de « "*Open Source*" » désignent quelque chose de vague et de pas bien défini.
- Et les mots sont importants : utiliser « "*Open Source*" » n'est pas neutre et veut dire en général qu'on n'est pas spécialement attaché à la liberté.